



Pro Form Products Ltd.
604 McGeachie Drive
Milton, Ontario, L9T 3Y5
Canada
905-878-4990

PRODUIT: PF 224 SCELLANT/ADHÉSIF URÉTHANE NOIR
SECTION 01: Identification du produit et de la société chimique

Nom du produit..... PF 224 SCELLANT/ADHÉSIF URÉTHANE NOIR
 Fabriqué pour..... Pro Form Products Ltd.
 604 McGeachie Drive
 Milton, Ontario L9T3Y5
 Tel (905) 878-4990 Fax (905) 878-1189
 numéro d'urgence 24 heures :..... AU CANADA, APPELEZ LE CANUTEC 1-888-226-8832 (CAN-UTEC) - AUX
 ÉTATS-UNIS, APPELEZ CHEMTREC AU 1-800-424-9300.
 Usage recommandé et restrictions d'utilisation Applications adhésives.
 Famille chimique..... Prépolymère d'isocyanates aromatiques.
 Evaluation du risque
 Classification de NFPA..... Santé: 2 Feu: 1 Réactivité: 0.
 IHM..... H: 2 F: 1 R: 1.

SECTION 02: Identification des dangers


Mention d'avertissement..... DANGER.
 Classification de danger..... Toxicité aiguë 4. Corrosion/irritation cutanées 2. Irritant pour les yeux 2A. Sensibilisant respiratoire 1. Sensibilisant cutané 1. 1 reproduction.
 Description du danger..... H313 Peut être nocif au contact de la peau. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H302 dangereux si avalé. H320 provoque une irritation des yeux. H332 dangereux en cas d'inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H361 Ce produit contient des ingrédients qui sont soupçonnés d'endommager la fertilité ou l'enfant à naître.
 Prévention..... P202 Ne pas manipuler ce produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P251 ne percer ni brûler le contenant, même après utilisation. P261 Éviter la poussière de respiration. P261 Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un lieu bien aéré. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter les rejets dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P284 En cas de ventilation insuffisante porter une protection respiratoire. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 03: Composition/information sur les Ingrédients

INGRÉDIENTS DANGEREUX	# CAS	Wt. %
Xylène	1330-20-7	4-9
4, 4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE (MDI)	101-68-8	0,1 à 1,0

SECTION 04: Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux..... En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. . Consultez un médecin si l'irritation continue.
 Contact avec la peau..... Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau savonnée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
 Inhalation..... En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène, obtenir des soins médicaux.

PRODUIT: PF 224 SCELLANT/ADHÉSIF URÉTHANE NOIR**SECTION 04: Mesures de premiers soins**

Ingestion.....	Ne pas tenter de faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Donnez 1 à 2 verres d'eau à boire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si des vomissements spontanés surviennent, faire pencher la victime vers l'avant avec la tête vers le bas afin d'éviter l'aspiration du liquide dans les poumons. Obtenir de l'aide médicale.
Plus d'informations.....	Dans tous les cas, consulter un médecin si l'irritation persiste. Oeil : tache de preuve de blessure cornéenne. Si la cornée est brûlée, susciter la préparation de stéroïde antibiotique fréquemment. Vapeurs en milieu de travail ont produit réversible œdème épithélial cornéens gênant vision. Peau : ce composé est un sensibilisant cutané connu. Appliquer un traitement symptomatique pour ce qui est de la dermatite de contact ou des brûlures thermiques. Si brûlé, traiter comme une brûlure thermique. Ingestion : traitement symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Induire le vomissement est contre-indiquée en raison du caractère irritant de ce composé. Respiration: ce composé est un sensibilisant pulmonaire connu. Le traitement est essentiellement symptomatique. Une personne ayant une réaction de sensibilisation pulmonaire ou de la peau doit être retiré de l'exposition à aucun isocyanate.

SECTION 05: Mesures anti-incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés	Agent chimique en poudre. Dioxyde de carbone. Mousse. Lors d'incendies majeurs le jet d'eau doit être utilisé.
Produits de combustion dangereux.....	Oxydes de carbone (CO, CO ₂). Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Isocyanates. Dense fumée noire. Autres vapeurs potentiellement toxiques.
Procédures anti-incendie spéciaux.....	Les pompiers devraient être équipés d'un appareil respiratoire autonome et d'un vêtement de protection complet pour se protéger contre les vapeurs potentiellement toxiques et irritantes. Lors d'un incendie, les vapeurs d'isocyanate et d'autres gaz hautement toxiques, irritant peut-être être générés par décomposition thermique ou à combustion. Refroidir les récipients exposés au feu avec le jet d'eau froide. La chaleur entraîne l'accumulation de la pression et peut provoquer une rupture explosive. La chaleur entraîne l'accumulation de pression et peut provoquer une rupture explosive.
Fire inhabituel/risques d'explosion.....	Lors d'un incendie, des aérosols et des gaz irritants et toxiques peuvent être générés par la combustion et la décomposition thermique. La réaction entre l'eau ou la mousse et le MDI réchauffé peut être vigoureuse.

SECTION 06: Mesures de rejet accidentel

Cas de fuite ou de déversement.....	Isoler la région contaminée et interdire l'accès à toute personne non autorisée. Éviter de marcher dans le produit répandu. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Faire circuler l'air frais. Ouvrir les fenêtres et les portes à l'extérieur pour aider la ventilation. Contenir le déversement. Selon l'ampleur de l'incident, des coussins d'endiguement ou d'autres moyens de rétention peuvent être utilisés. Arrêter la fuite, à condition que cela puisse être fait en toute sécurité. Éviter l'évacuation dans les tuyaux, les égouts et autres voies d'eau. Les produits déversés et de l'eau de rinçage sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.
Accidents majeurs.....	En cas de déversement de transport aux États-Unis, appelez Chemtrec au 1-800-424-9300. En cas de déversement de transport au Canada, appeler Canutec au (613) 996-6666. Si le contrôle temporaire des vapeurs d'isocyanate est requis, une couverture de mousse de protéine peut être placée sur le déversement. Les grandes quantités peuvent être pompées dans des contenants fermés, mais non scellés, pour pouvoir en disposer.
Déversements mineurs.....	Couvrir la région contaminée avec le matériel absorbant approprié (par exemple, le sable sec, la terre, la sciure de bois, Oil-Dri, Kitty Litter, etc.). Verser une solution neutralisante sur toute la surface de déversement. La proportion recommandée pour une décontamination en profondeur est dix parties de solution pour une partie de substance déversée. La solution de neutralisation suggérée: 90% eau + 5% solution d'ammoniaque + 5% détergent (savon liquide). Couvrir encore une fois la surface de déversement avec la matière absorbante. Remuer la matière absorbante à l'aide d'une pelle afin d'assurer tout contact avec la solution neutralisante. Pelleter tout l'absorbant, y compris les coussins d'endiguement, dans un récipient approprié. Ajouter au récipient un montant additionnel de solution neutralisante. Laisser reposer (sans serrer le couvercle) pendant une période de 48 à 72 heures afin de laisser échapper les gaz.
Nettoyer.....	Décontaminer la zone de déversement avec la solution de décontamination. L'endroit peut ensuite être lavé à l'eau savonneuse.

SECTION 07: Manutention et stockage

Procédures de manutention.....	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les poussières. Utiliser une ventilation adéquate. Garder le contenant fermé lorsque le
--------------------------------	---

PRODUIT: PF 224 SCELLANT/ADHÉSIF URÉTHANE NOIR
SECTION 07: Manutention et stockage

Procédures de manutention.....	produit n'est pas utilisé. Ne pas refermer lorsque la contamination est soupçonnée. Les produits de décomposition peuvent être fortement toxiques et irritants. Les individus avec des problèmes pulmonaires ou des réactions allergiques antérieures aux isocyanates ne doivent pas être exposés aux vapeurs ni au brouillard. Les symptômes précurseurs (irritation des yeux, du nez et de la gorge, ainsi que l'odeur) ne sont pas suffisants pour éviter une surexposition chronique par inhalation. Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sûreté industrielle. Laver soigneusement après manipulation. Porter la protection respiratoire si la matériel est chauffé, pulvérisé, utilisé dans un espace confiné, ou si la limite d'exposition est dépassée. Les individus avec des problèmes pulmonaires ou des réactions allergiques antérieures aux isocyanates ne doivent pas être exposés aux vapeurs ni au brouillard de pulvérisation. L'éducation et la formation des employés sont importants.
Conditions d'entreposage.....	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

SECTION 08: Contrôles d'exposition/personal protection

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
Xylène	50 ppm	150 ppm	100 ppm TWA	Pas établi		Pas établi
4, 4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE (MDI)	0,005 ppm	Pas établi	0,02 ppm	Pas établi		0,005 ppm
Équipement de protection Yeux/type.....						Lunettes de protection contre les produits chimiques. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque facial complet s'il y a un risque d'éclaboussures. Lentilles de contact ne devrait pas porter lorsque vous travaillez avec ce produit chimique.
Respiratoire/type.....						Porter un équipement de protection respiratoire approprié lors de ventilation insuffisante. Un appareil respiratoire filtrant approuvé, avec des cartouches de vapeur organique et un filtre contre les matières en suspension, peut être employé pour réduire au minimum l'exposition. L'appareil de protection respiratoire est nécessaire pendant la pulvérisation. Chaque fois que les concentrations d'isocyanates dépassent la valeur limite ou ne sont pas connues, protection respiratoire est obligatoire. Une pression positive, respirateur adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome est recommandé. L'utilisation d'un respirateur à adduction d'air fourni par pression positive est obligatoire quand les concentrations aéroportées sont inconnues ou les niveaux de solvant aéroporté sont 10 fois les limites d'exposition ou quand la pulvérisation est exécutée dans un endroit confiné ou dans un espace avec la ventilation limitée. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé par NIOSH. Ne pas excéder les limites d'usage pour le respirateur.
Gants/type.....						Des gants résistants aux produits chimiques: caoutchouc de butyle, caoutchouc de nitrile, néoprène, PVC.
Vêtements/type.....						Porter des vêtements protecteurs adéquats. Porter des manches longues et un pantalon pour prévenir tout contact avec la peau.
Chaussures/type.....						Bottes de sécurité selon les réglementations locaux.
Autres/type.....						La station de lavage oculaire et la douche d'urgence devraient être à proximité. Éduquer et former les employés sur l'utilisation sécuritaire et la manipulation du produit.
Contrôles d'ingénierie appropriés.....						Ventiler adéquatement. L'air évacuée peut nécessiter le nettoyage par des épurateurs ou des filtres pour réduire la contamination de l'environnement. Aérer la zone de travail pour maintenir les concentrations en suspension à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition en milieu de travail courantes. Éviter de respirer le brouillard; si les ventilations générales ou locales sont inadéquates, les personnes exposées au brouillard devraient porter un masque respiratoire approprié.
Surveillance.....						Les niveaux d'exposition doivent être surveillés au moyen de techniques de surveillance acceptées pour s'assurer que la limite d'exposition VLE ne soit pas dépassée.
Surveillance médicale.....						On recommande la surveillance médicale de tous les employés qui manipulent le produit ou sont en contact avec les isocyanates. Cette surveillance devrait comprendre des examens médicaux au moment de l'embauche ainsi que des examens périodiques, y compris des examens de la fonction respiratoire (FEV, FVC au minimum). Les personnes présentant des conditions du genre asthmatique, bronchite chronique, autres maladies chroniques des voies respiratoires, eczéma ou sensibilisation de la peau, ne doivent pas travailler avec les isocyanates. Une fois qu'on a établi qu'une personne présente une sensibilisation aux isocyanates, elle ne doit plus être exposée à ce produit. Citons préalables et des examens médicaux périodiques avec la fonction pulmonaire d'essai (fev, fvc au minimum). Personnes avec des conditions de type asthmatique, bronchite chronique, maladies respiratoires chroniques ou récurrent peau eczéma ou une sensibilisation devrait être exclue de travailler avec les isocyanates. Une fois qu'une personne est diagnostiquée comme sensibilisés à un isocyanate, aucune exposition supplémentaire ne peut être autorisée.

PRODUIT: PF 224 SCELLANT/ADHÉSIF URÉTHANE NOIR**SECTION 08: Contrôles d'exposition/personal protection**

Limites d'exposition

SECTION 09: Propriétés physiques et chimiques

État physique.....	Thixotrope. Pâte.
Couleur.....	Noir.
Odeur.....	Légère, typique.
Seuil de l'odeur (ppm).....	Non disponible.
Pression de vapeur (mm Hg).....	Non disponible.
Densité de vapeur (air = 1).....	Aucune donnée.
pH.....	Ne s'applique pas. (non dilué).
Densité relative (gravité spécifique).....	1,32 g/ml (20C) (méthode : corps plongé).
Point de fusion et point de congélation (deg C)	Ne s'applique pas.
Solubilité.....	Insoluble dans l'eau. Complètement soluble dans les solvants organiques.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition (deg C)	Ne s'applique pas.
Taux d'évaporation.....	Non disponible.
Point d'éclair (OC), méthode.....	>200.
Température d'auto-inflammation (deg C)....	>250.
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.)....	Aucune donnée.
Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.)....	Aucune donnée.
Coefficient d'eau/distribution d'huile.....	Non disponible.
Viscosité.....	60000-120000 cPs (23C).
COV.....	65,5 g/L - 0.55 lb/USG.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Stabilité chimique.....	Stable à des températures et à des pressions normales.
Réactivité	Réagit lentement avec l'eau, formant du dioxyde de carbone.
Conditions à éviter.....	Eau, alcools, amines, bases fortes. Alliages de cuivre.
Produits de décomposition dangereux.....	Voir produits de combustion dangereux section 5.
Possibilité de réactions dangereuses.....	Le contact avec l'humidité et autres produits qui réagissent avec les isocyanates, ainsi que les températures au-dessus de 177C, peuvent causer la polymérisation.

SECTION 11: Renseignements toxicologiques

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
Xylène	6350 ppm 4 heures rat	>3523 mg/kg rat orale
4, 4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE (MDI)	0,1 à 1,0.	
Voie d'entrée	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.	
Effets d'une exposition aiguë.....	Cause une irritation de la peau. Cause une rougeur, une sensation de brûlure et l'enflure. Les personnes déjà sensibilisés peuvent souffrir une réaction allergique avec des symptômes de rougeur, de démangeaisons, de gonflement et d'éruption cutanée. Le produit durci est difficile à enlever. Le contact avec le MDI peut causer la décoloration. Cause une irritation des yeux. Peut causer le larmoiement, la rougeur et le gonflement. Risque d'endommager temporairement la cornée. Les vapeurs ou les particules pulvérisées à des concentrations supérieures au seuil admissible d'exposition peuvent irriter (sensation de brûlement) les muqueuses des voies respiratoires. Ceci peut causer l'écoulement nasal, le mal de gorge, la toux, l'oppression de la poitrine, le manque de souffle et la fonction pulmonaire réduite. Les personnes présentant déjà une hyperactivité bronchique non spécifique peuvent réagir en présence de concentrations inférieures à la TLV par des symptômes semblables ainsi que par une crise d'asthme. L'exposition à des concentrations beaucoup plus élevées que la TLV ou la PEL peut causer une bronchite, des spasmes bronchiques et un oedème pulmonaire. On a également signalé des pneumonies d'hypersensibilité ou des pneumonies chimiques qui présentent des symptômes semblables à ceux de la grippe. Ces symptômes peuvent survenir plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont habituellement réversibles. Peut causer une irritation du système digestif. L'aspiration de liquide dans les poumons peut causer une pneumonie chimique. Les symptômes peuvent inclure le mal de gorge, des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée.	
Effets d'une exposition chronique.....	Des surexpositions répétées ou une dose unique importante peuvent provoquer chez certaines personnes une sensibilisation ultérieure à l'isocyanate, de sorte qu'elles réagiront à des expositions ultérieures à l'isocyanate à des niveaux bien en dessous de ceux de la limite d'exposition. Ces symptômes, qui peuvent inclure l'oppression à la poitrine, la respiration sifflante, la toux, le manque de souffle ou une crise d'asthme, peuvent survenir	

PRODUIT: PF 224 SCELLANT/ADHÉSIF URÉTHANE NOIR**SECTION 11: Renseignements toxicologiques**

Effets d'une exposition chronique.....	immédiatement ou peuvent être délayés. On a signalé que, une fois sensibilisée, une personne peut présenter ces symptômes lorsque exposée à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité accrue pulmonaire peut persister pendant des semaines et, dans les cas les plus graves, pour plusieurs années. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux poumons, y compris une diminution de la fonction pulmonaire. Un contact prolongé avec la peau peut causer la rougeur, le gonflement, l'éruption cutanée, la mise à l'échelle, des cloques et dans certains cas, une sensibilisation. La sensibilisation peut être permanente. Le contact prolongé avec la vapeur peut causer une conjonctivite.
Capacité de sensibilisation de la matière.....	Les isocyanates sont répertoriés sensibilisateurs dermique et respiratoire chez l'homme. Des études chez les animaux ont établi que le contact cutané avec les diisocyanates peut entraîner une sensibilisation des voies respiratoires.
Cancérogénicité de la matière.....	Ce produit n'est pas répertorié par le NTP, le CIRC ou réglementé comme cancérigène par l'OSHA.
Effets sur la reproduction.....	L'exposition de niveau élevée au xylène dans certaines études animales ont provoqué des effets sur la santé sur l'embryon/fœtus en développement. On ne connaît pas la pertinence de ceci pour les humains.
Données toxicologiques	

SECTION 12: Informations écologiques

Environnement.....	Prévenir l'entrée dans les eaux, les eaux usées ou le sol.
Persistance et dégradation.....	Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives

Élimination des déchets.....	Disposer selon des règlements applicables fédéraux, provinciaux/d'états ou locaux. L'incinération industrielle est la méthode préférée. Les récipients vides maintiennent le résidu du produit; observer toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer. Les contenants vides décontaminés devraient être écrasés pour éviter qu'ils ne soient réutilisés. Ne pas chauffer ni couper les contenants vides avec un chalumeau électrique ou au gaz, car les vapeurs et les gaz peuvent être toxiques.
------------------------------	--

SECTION 14: Informations relatives au transport

TMD.....	Non réglementé.
Classification de l'IATA (Air).....	Non réglementé.
Classification de l'IMDG (maritime).....	Non réglementé.
Polluant marin.....	Non.

SECTION 15: Renseignements sur la réglementation

Classification du SIMDUT 1988.....	D2A, D2B.
Statut de la LCPE.....	Ce produit est répertorié sur la Liste intérieure de substances (LIS).
OSHA.....	Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA Hazard Communication Standard.
SARA Title III	
Section 302 - substances extrêmement dangereuses	Aucun.
Section 311/312 - catégories de danger.....	Immédiat pour la santé, santé retardée.
Section 313.....	Xylène. Diisocyanate de diphénylméthane polymériques.
40CFR63 de polluants atmosphériques dangereux EPA	Aucun.
Statut de l'Inventaire TSCA.....	Tous les composants sont répertoriés.
Proposition 65 de la Californie.....	Ce produit ne contient aucun produit chimique figurant sur la Proposition 65 de la Californie.

SECTION 16: Autres informations

Préparé par:	AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES.
Numéro de téléphone :	(800) 387-7981.
Avertissement:.....	AVERTISSEMENT : Toutes les informations figurant dans les présentes sont issues des données obtenues par l'expérience et des sources techniques reconnues. Au meilleur de nos connaissances, il est considéré comme correct à partir de la date de délivrance, mais nous ne faisons aucune représentation quant à leur exactitude ou le caractère suffisant et ne suggèrent ni garantir que tous les risques énumérés ici sont les seuls qui existent. Informations sur les dangers qu'il contient sont offert uniquement pour le compte de

PRODUIT: PF 224 SCELLANT/ADHÉSIF URÉTHANE NOIR**SECTION 16: Autres informations**

Avertissement:..... l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête et la vérification de la conformité avec les règlements applicables, y compris l'utilisation sécuritaire du produit dans toutes les conditions prévisibles. L'information ne concerne que le produit désigné dans les présentes et ne se rapporte pas à son utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou tout autre procédé.

Date de préparation : AOU 25/2016